



Communiqué de presse

Forest, le 28 septembre 2021



La Saga Dewin à Forest continue :

L'avenir du jardin Dewin en débat au Parlement bruxellois

Audition du Comité Meunier en Commission du développement Territorial

Ce lundi 27 septembre, les représentants du Comité Meunier asbl ont été entendus par la Commission du Développement Territorial du Parlement Bruxellois, dans le cadre du droit de pétition.

Les citoyens sont mobilisés depuis 7 ans pour préserver la Villa Dewin et la totalité de son jardin, situés rue Meyerbeer 33-35 à Forest. Cet ensemble art déco fait l'objet depuis des années d'un projet de construction de la part de la société Immograda. Après deux demandes de permis refusées à l'unanimité en 2016 et 2019, un troisième projet a été soumis à l'enquête publique en ce début d'année, prévoyant la construction de 30 logements, 33 parkings avec abattage de 21 arbres à haute tige, en mitoyenneté directe avec la Villa classée et au sein de la zone de protection.

Pour rappel, en 2014, la Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS) avait proposé le classement de la villa et de la totalité du jardin. En juillet 2016, ignorant l'avis de la CRMS, le Gouvernement de Bruxelles-Capitale a classé la villa et une partie seulement du jardin, sans tenir compte de son tracé d'origine. En 2018, souhaitant que le classement partiel du jardin soit reconsidéré à la lumière d'éléments nouveaux, le Comité a introduit une demande d'extension du classement du jardin auprès d'Urban, jugée irrecevable pour des raisons procédurales. En juillet dernier, le délais de 5 ans après l'arrêté de classement étant écoulé, une nouvelle demande a été déposée. L'accusé de réception de dossier complet a été délivré il y a quelques jours, suspendant « *l'instruction d'une éventuelle demande de permis jusqu'à la notification de la décision du Gouvernement d'entamer ou non la procédure de classement* ».

Au Parlement, le Comité a eu l'opportunité de relayer les voix des 5000 signataires de sa pétition, lancée le 9 février 2021, qui **appellent les autorités régionales et communales à refuser la 3ème demande de permis d'urbanisme et l'abattage des arbres centenaires, mais aussi à sauvegarder et pérenniser l'ensemble du jardin Dewin.**

Après 3 enquêtes publiques, 4 pétitions, 2 recours administratifs, 2 demandes de classement, et comme les milliers de signataires qui se sont exprimés, le Comité pense qu'il est encore temps d'agir pour que ce site ne soit pas défiguré.

Selon lui, le seul moyen de sortir de cette situation est avant tout la recherche d'une solution qui permettrait la sauvegarde de la totalité du jardin et de sa riche biodiversité. Si la Région acceptait la demande d'extension du classement et éventuellement son rachat, elle adopterait une position claire en faveur de la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement dans l'intérêt de tous, position qui serait bien plus facile à justifier auprès de la population que si elle autorisait un projet privé qui ne bénéficierait qu'à un petit nombre. Par cette décision, elle pourrait tenir un de ses engagements, en créant un espace vert public dans le quartier. En effet, le Comité pense que, de par son importante superficie de presque 4000 m² et ses caractéristiques patrimoniales et environnementales, cet ensemble exceptionnel relève de facto de l'intérêt public. Plutôt que d'être construit, il aurait vocation à être pérennisé et valorisé par les pouvoirs publics au profit des citoyens.

Lors de l'audition parlementaire, la mobilisation des citoyens a rencontré un soutien unanime de la part de tous les groupes politiques qui ont salué la qualité du travail du Comité et sa ténacité pour faire reconnaître la primauté de l'intérêt général sur l'intérêt particulier.

La députée **Isabelle Pauthier (Ecolo)** a ouvert les débats en déclarant que : « *Le jardin de la Villa Dewin n'est pas un terrain à bâtir mais un écrin, conçu par l'architecte pour mettre en valeur ce bien et ce quartier* » et que : « *la Région devrait réparer sa propre erreur d'appréciation en procédant au classement de l'entièreté du site.* » Elle a réitéré son soutien à la position de la commune de Forest et a rappelé la proposition de rachat du site par la Région, déjà faite à Pascal Smet en mars dernier.

La députée **Soetkin Hoessen (Groen)** a relevé également l'importance du patrimoine vert dans les quartiers, la nécessité de le préserver et de le rendre accessible aux habitants dans le contexte de la crise climatique qui impose un changement de paradigme dans l'appréciation de ces questions.

La députée **Viviane Teitelbaum (MR)** a souligné l'importance du respect des procédures par la Région -particulièrement en matière de zone de protection et s'est déclarée en faveur du classement et du rachat du site par les pouvoirs publics.

La députée **Marie Nagy (Défi)** a rappelé l'attachement de son groupe au patrimoine, en attirant l'attention sur le fait qu'il fait partie de la ville et qu'il doit s'offrir à tous : « *Dans le contexte de régulation climatique, le jardin Dewin, qui est actuellement un espace non bâti et donc très qualitatif pour le quartier, devrait être préservé et ouvert à tous, à l'instar du Parc Tenbosch et du parc de l'Abbé Froidure* ».

Le député **Youssef Handichi (PTB)** a estimé que ce type de projet privé ne répond en rien aux besoins de logements des forestois car il s'adresse à des revenus élevés et appelle le Comité à rester vigilant.

La députée **Véronique Jamouille (PS)** a rappelé la position de son groupe en faveur de la création de logement à Bruxelles. Elle s'est interrogée sur la pertinence d'un classement qui pourrait susciter des recours. Elle s'est dite néanmoins persuadée qu'il faut mener une réflexion pour préserver ce patrimoine inestimable, notamment en sollicitant son achat par la Commune et/ou Bruxelles-Environnement.

Pour clôturer la séance, la Présidente de la Commission, **Isabelle Emery (PS)** s'est réjouie de ce bel exercice de démocratie participative au sein du Parlement.

Fort des encouragements et du soutien unanime des députés, le Comité espère qu'ils conseilleront au Gouvernement régional d'agir en cohérence avec sa Déclaration de Politique Générale en matière de protection du Patrimoine et de l'Environnement, et d'appliquer à ce dossier les dispositions du PRDD, du Plan Nature et du Plan Climat qu'elle a publiés pour faire de Bruxelles une ville plus durable. Il compte fermement sur la Région et notamment sur le secrétaire d'Etat Pascal Smet, en charge l'urbanisme mais également du patrimoine, pour qu'il prenne la bonne décision en protégeant l'ensemble du jardin Dewin et en réfléchissant avec les citoyens aux alternatives évoquées en Commission, et ce, pour sortir de cette situation kafkaïenne.

Le Patrimoine, c'est Notre Histoire !

www.notrehistoire.be

Lien Audition : <https://www.youtube.com/watch?v=xnjoywij4pk>

Pétition : <https://www.change.org/ProjetVillaDewinForestVorst3xNON3xNEE>

NotreHistoire est une campagne de mobilisation citoyenne lancée par le Comité du Quartier Meunier Asbl en soutien à la proposition de la CRMS de classer une Villa art déco de Jean-Baptiste Dewin et l'entièreté de son jardin, située rue Meyerbeer 29-33 à Forest. En juillet 2016, le Gouvernement a classé la Villa Dewin pour totalité et une partie seulement du jardin le 7 juillet 2016. Depuis lors, un promoteur immobilier a reparcellisé le terrain pour bâtir dans la partie du jardin non classé. Le Comité continue à se mobiliser pour la préservation de cet ensemble.

Comité du Quartier Meunier asbl - Forest

Contact : quartiermeunier@gmail.com - <http://www.notrehistoire.be>

Facebook : Constantin Meunier - Groupe Facebook : Forest – Quartier Meunier – Notre Histoire

Twitter : ClassementOui - Instagram : quartier.meunier